

Communiqué de presse

Aux représentant-e-s des médias

15 mai 2024

La Ville de Genève renforce son plan d'actions afin d'anticiper une crise canicule

Afin de faire face à des températures de plus en plus élevées et sur des périodes de plus en plus longues, la Ville de Genève met en place un plan canicule global composé de 52 actions visant à anticiper une crise canicule.

Au fil des années, la Ville de Genève a développé son plan canicule pour protéger les personnes les plus vulnérables, ainsi que son personnel. De nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre chaque année. Pour s'adapter à la réalité du réchauffement climatique et anticiper une crise canicule, le Conseil administratif a adopté un plan d'action renforcé qui comprend 52 mesures concrètes, à mettre en œuvre à court et moyen terme. Ce plan d'action permet notamment d'accélérer des dispositifs ou démarches déjà engagés. Plus d'une vingtaine de ces mesures seront mises en œuvre d'ici l'été 2024. La « crise canicule » correspond à un niveau supérieur à « l'alerte canicule », soit un niveau « d'alerte canicule » d'au moins 10 jours consécutifs.

| | |
|--|---|
| ALERTE CANICULE (canicule persistante et/ou intense) | <ul style="list-style-type: none">• Canicule DD3 T° moyenne $\geq 25^{\circ}$ C au moins 5 jours consécutifs• Canicule DD4 T° moyenne $\geq 27^{\circ}$ C au moins 3 jours consécutifs |
| CRISE CANICULE (canicule sévère) | Niveau « alerte canicule » au moins 10 jours consécutifs |

DD = « Degré de danger ».

Renforcer la protection des personnes vulnérables

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a annoncé fin mars 2024 le renforcement de son plan canicule visant à protéger les aîné-e-s des grandes chaleurs, notamment en élargissant son dispositif aux 65 ans et +.

Une démarche spécifique et prioritaire a également été engagée afin de renforcer la protection des tout-petits et usager-e-s des crèches. Dès cet été, des travaux, incluant l'amélioration des protections solaires extérieures, des dispositifs de ventilation nocturne ou de l'isolation seront

réalisés dans une quinzaine de crèches. Le personnel sera particulièrement sensibilisé aux bons gestes et les jeux d'eau seront favorisés. Si nécessaire, des systèmes de climatisation seront déployés pour traiter les situations critiques éventuelles.

Améliorer le confort d'occupation des espaces publics et des bâtiments

Les bâtiments, comme les espaces publics, n'ont pas été conçus pour des températures de l'air proches ou supérieures à 40°C. L'amélioration de leur confort d'occupation relève davantage de démarches de moyen et long terme. Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité élabore des stratégies de traitement accéléré des îlots de chaleur et des bâtiments les plus critiques.

Il s'agira en particulier de garantir l'accès à l'eau potable dans l'ensemble de l'espace public, de diversifier et renforcer les accès à des points d'eau pour les enfants (pataugeoires, jeux d'eau...), de développer les solutions de vaporisation, et d'augmenter les zones de baignades. A court terme, quelques dispositifs d'ombrage et de brumisation saisonniers seront déjà installés sur les espaces publics.

Adapter les horaires des activités et améliorer la protection du personnel

La possibilité d'adapter les horaires des musées, bibliothèques ou équipements sportifs, en ouvrant par exemple plus tôt pour éviter les heures les plus chaudes, est envisagée. Un ensemble de mesures d'assouplissement de l'organisation du travail ainsi que des codes vestimentaires sera également mis en place.

L'ensemble des départements de la Ville de Genève s'implique afin de mettre en œuvre ce plan d'action de manière rapide et efficace. Cette dynamique est par ailleurs mise en place en étroite coordination avec le Service du médecin cantonal, dont les recommandations sur les bonnes pratiques à adopter et de solidarité envers les personnes les plus fragiles seront largement diffusées pendant les périodes de fortes chaleurs.

Pour plus d'informations :

<https://www.geneve.ch/actualites/ville-geneve-renforce-plan-actions-afin-anticiper-crise-canicule>

Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@ville-ge.ch